

Inscription pour la période du 9 septembre au 14 octobre 2016.

Les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent le vendredi de 13h20 à 16h30.

24 enfants maximum de primaires y seront accueillis.

Pour que votre enfant y participe, vous devez remplir et retourner le bulletin réponse ci-dessous.

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'à réception de la fiche de renseignements, de la présente fiche d'inscription et du règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public)

Ces documents doivent être déposés en Mairie avant le 6 septembre 2016.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Marie par téléphone au 06.08.81.41.39

ou par mail : tap.saintandre@gmail.com

BULLETIN REPONSE TAP

Je soussigné(e) _____

Tuteur, père ou mère de _____ classe: _____

inscris mon enfant pour la période du 9 septembre au 14 octobre 2016 aux activités périscolaires du vendredi après-midi. La participation financière est de 10 € pour la période. L'inscription de mon enfant vaut acceptation du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (disponible en Mairie).

Signature père/mère/tuteur :

Date de dépôt (à remplir par la mairie).....

Inscription pour la période du 9 septembre au 14 octobre 2016.

Les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent le vendredi de 13h20 à 16h30.

24 enfants maximum de primaires y seront accueillis.

Pour que votre enfant y participe, vous devez remplir et retourner le bulletin réponse ci-dessous.

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'à réception de la fiche de renseignements, de la présente fiche d'inscription et du règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public)

Ces documents doivent être déposés en Mairie avant le 6 septembre 2016.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Marie par téléphone au 06.08.81.41.39

ou par mail : tap.saintandre@gmail.com

BULLETIN REPONSE TAP

Je soussigné(e) _____

Tuteur, père ou mère de _____ classe: _____

inscris mon enfant pour la période du 9 septembre au 14 octobre 2016 aux activités périscolaires du vendredi après-midi. La participation financière est de 10 € pour la période. L'inscription de mon enfant vaut acceptation du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (disponible en Mairie).

Signature père/mère/tuteur :

Date de dépôt (à remplir par la mairie).....